



Françoise Roche  
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753  
[FR41@wanadoo.fr](mailto:FR41@wanadoo.fr) / [snca.nat@free.fr](mailto:snca.nat@free.fr)  
[www.snca-nat.com](http://www.snca-nat.com)

## **COMMUNIQUE**

### **Une convention nationale pour lutter contre la violence à l'Ecole**

Dans le cadre solennel du Grand Amphithéâtre de la Sorbonne a été signée, le 16 janvier 2008, une convention nationale entre **Initiadrroit**, d'une part, et les ministres de la Justice et de l'Education Nationale, d'autre part.

L'association **Initiadrroit** regroupe des avocats bénévoles qui, à la demande des chefs d'établissement et des enseignants, peuvent intervenir dans les classes d'Education Civique et d'Education Civique Juridique et Sociale pour montrer concrètement aux élèves, à partir de cas précis, que notre vie quotidienne est régie par des rapports de droit. La convention qui vient d'être signée doit permettre d'aider à lutter « *contre la violence à l'école* ».

Le SNCA e.i.L. Convergence ne peut que se féliciter de cette signature qui va permettre à **Initiadrroit** d'intervenir à l'échelon national et pas seulement dans le cadre parisien.

Les ministres, dans leurs allocutions respectives, ont annoncé qu'ils allaient prendre un certain nombre de mesures pour accompagner et prolonger la convention. Par exemple, Xavier DARCOS envisage la rédaction d'un *Code de la Paix Scolaire*, et Rachida DATI promet, dès ce mois, une circulaire conjointe de son ministère, de celui de l'Education Nationale et du ministère de l'Intérieur pour établir des relations suivies entre les Parquets et les établissements.

Il a été souligné que l'Ecole ne transmet pas que des savoirs intellectuels mais aussi des principes et des valeurs, que la connaissance et le respect de ces principes et de ces valeurs fondent la vie de la Nation et de la Cité.

Toutefois, le SNCA e.i.L. Convergence regrette qu'à aucun moment il n'ait été fait état de la dimension républicaine de l'Ecole et de la Justice. Il va sans doute de soi que, parmi les valeurs qui fondent les relations sociales de notre pays, il y a la Laïcité. Mais le mot n'a jamais été prononcé. Enfin, s'il est apparu que les institutions de l'Etat devaient s'impliquer fortement dans la lutte contre la violence scolaire, il n'a jamais été question de l'intervention des élus des collectivités territoriales. Pourtant, les maires et leurs conseils municipaux, les conseillers généraux, les conseillers régionaux ont beaucoup à voir avec l'Ecole, et pas seulement dans le champ de la gestion matérielle des établissements.

Autour de la signature de cette convention de très bon aloi, il y a donc, cependant, un certain déficit de démocratie comme de République.

Ce sont les collègues, confrontés aux problèmes de terrain, qui, dans l'application des lois comme de la convention, apporteront l'esprit républicain et la dimension démocratique nécessaires au traitement de la violence scolaire. Sans cela, les lois et la convention se figeront dans un formalisme qui mènera plus sûrement vers la répression que vers l'Education.

Paris, le 17 janvier 2008